

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 26 JUIN 2025

N° VILLE\_2025DL070

**Date de convocation** : 20 juin 2025

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : CO FINANCEMENT DES TERRAINS DE PADEL - CONCOURS DU TENNIS CLUB DE CORBAS

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christine NONY (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Henri DUARTE

Rapporteur : Yves MONTANGERAND

**VU** la décision n°VILLE\_2024DC322, par laquelle a été conclu un marché de travaux entre la ville de Corbas et la société ST GROUPE pour la construction de deux terrains de Padel d'un montant de 154 749,60 € TTC.

La ville, Maître d'ouvrage, réalise des travaux de réhabilitation d'un courts de tennis en deux

terrains de Padel dans l'enceinte du complexe des Taillis afin de permettre au Tennis club de Corbas de développer son activité.

Dans le cadre du soutien apporté aux associations et afin de permettre au Tennis Club de Corbas de développer son projet sportif, la ville de Corbas met à disposition de ce dernier, 2 courts de tennis couverts, un club house et 5 courts de tennis extérieurs dans le cadre du complexe des Taillis situé avenue des Taillis à Corbas.

L'association du tennis club de Corbas souhaite participer financièrement à la réalisation de ce projet qui peut contribuer au développement des activités de l'association à hauteur de 20 000€. Le montant de l'offre étant égale à la participation financière aux travaux versée par la Fédération Française de tennis au Tennis club de Corbas

Afin de fixer les conditions et modalités de versement de cette participation financière, il est proposé au conseil municipal de signer une convention d'offre de concours pour la réhabilitation d'un court de tennis en deux terrains de padel entre le tennis club de Corbas et la ville de Corbas.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 16 juin 2025,

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer une convention d'offre de concours pour la réhabilitation d'un courts de tennis en deux terrains de padel avec le tennis club de Corbas ;
- **DIT** que cette recette d'un montant de 20 000 € sera imputée au budget principal.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,